



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

**ELECTION 2014
DES MAIRES OU CONSEILLERS MUNICIPAUX
A LA COMMISSION DE CONCILIATION
EN MATIERE D'URBANISME**

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 30 septembre 2014

Le 3 octobre 2014 à 14 heures, en exécution des articles L.121-6, R.121-6 et R.121-7 du code de l'Urbanisme et de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, s'est déroulé le dépouillement des votes pour élection 2014 des maires ou conseillers municipaux à la commission de conciliation en matière d'urbanisme.

Le bureau chargé du recensement des votes est composé de :

Mme Maria PEREZ	PRESIDENTE		REPRÉSENTANT M.LE PRÉFET
Mme Marie-Claire BRIZION	ASSESEUR		MAIRE DE CLELLES
M.Yves GUERPILLON	ASSESEUR		MAIRE DE ST- PIERRE-DE- CHARTREUSE
Mme Micheline ROL	SECRÉTAIRE	DRC/	BUREAU DROIT DES SOLS ET DE L'ANIMATION JURIDIQUE

Le bureau chargé du recensement des votes a procédé au dépouillement des enveloppes adressées par pli à la préfecture de l'Isère au plus tard le mardi 30 septembre 2014 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Nombre d'électeurs inscrits dans le département :

565

Nombre d'enveloppes extérieures recensées :

416

Nombre d'enveloppes extérieures non validées
(votant n'ayant pas la qualité d'électeur, présence
de plusieurs enveloppes intérieures, absence
d'enveloppe de vote) :

8

Reste nombre de votants :

408

Enveloppes renfermant des bulletins nuls :

13

Enveloppes renfermant des bulletins blancs
ou sans bulletin :

5

Total des suffrages non exprimés :

390

→ 390

Reste suffrages exprimés :

390

TOTAL DES SUFFRAGES OBTENUS PAR LA LISTE DE CANDIDATS

Liste intitulée : LISTE PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE L'ISÈRE

Tête de liste : Robert PINET, maire de St-Bonnet-de-Chavagne

Suffrages : 390

Sont proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
Robert PINET maire de St-Bonnet-de-Chavagne	Marie-Chantal JOLLAND maire de St-Antoine-l'Abbaye
Catherine SCHULD adjointe à St-Nizier-du-Moucherotte	André GUILLOT, adjoint à St-Nizier-du-Moucherotte
Gilles STRAPPAZZON maire de St-Barthélémy-de-Séchilienne	Lionel ARGOUD adjoint à Poliéнас
Yannik OLLIVIER maire de St-Martin-le-Vinoux	Angèle ABBATTISTA adjointe à St-Martin-le-Vinoux
Marie-Claire BRIZION maire de Clelles	Solange SAULNIER maire de St-Andéol
Yves GUERPILLON maire de St-Pierre-de-Chartreuse	Claire RENAUDIN adjointe à St-Pierre-de-Chartreuse

CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal, est dressé et clos le 3 Octobre 2014 à 15 heures 25

Après lecture par la Présidente du résultat de l'élection, le procès verbal est signé par la Présidente, les assesseurs et la secrétaire.

La Présidente

Les Assesseurs

La Secrétaire

Mme Brizion
Maire de Clelles

M. Guerpillon
Maire de St-Pierre-de-
Chartreuse

